

## Passer rustique sur le déversoir du Moulin d'Artannes Restauration de la continuité écologique sur l'Indre Commune d'Artannes-sur-Indre (37)

Dans le cadre de son contrat territorial Indre moyen 2014-2018, le SAVI a accompagné le rétablissement de la continuité écologique sur le site du Moulin d'Artannes. Cette action s'inscrit en continuité des travaux de suppression du déversoir principal, de création d'une rampe rustique au Moulin Fleuri à Veigné et de l'aménagement d'une rivière de contournement sur le bras de décharge du moulin de la Braye à Montbazou.

Les travaux entrepris ont consisté à aménager le déversoir du moulin pour le rendre franchissable grâce à l'installation d'une passe rustique et de la réfection de son système de vannage.

**Objectifs des travaux :** Rétablir la continuité écologique sur un ouvrage problématique classé en Liste 2.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre

**Période des travaux :** de mi-août à mi-novembre 2019

**Entreprise ayant réalisé les travaux :** Environnement 41 (travaux préparatoires d'abattage, plantations héliophytes) Varvoux TPF (Pont Flottant, Travaux terrassement, enrochements), MFM Maçonnerie (bétonnage déversoir et reprises diverses), SARL CROIX (Réfection des vannes de décharge).

Très bons retours des élus et riverains sur le travail réalisé.



Avant travaux



Après travaux



**Coût total et financements du projet : 230 000 €** (Voir détail dans le pdf en ligne > lien en fin de doc.)

Co-financement : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (57 %), Région Centre-Val de Loire (14 %), Département d'Indre-et-Loire (14 %) et SAVI (15%).

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)



Réfection de l'empellement

### Aspects techniques :

Le déversoir était en très mauvais état, de même que les vannes de décharge, devenues inutilisables. Des travaux préparatoires ont commencé, avec l'apport d'une grosse quantité de terre et de rochers, sur une prairie attenante destinés à créer une rampe pour accéder au déversoir.

L'aménagement d'un merlon et la mise en place de batardeaux ont été réalisés avec des matériaux argileux pour mettre à sec l'ouvrage. Une passerelle flottante a été installée, pour permettre l'acheminement des matériaux à l'île qui a été en partie déboisée pour accéder à l'ouvrage.

La mise en place de la rampe rustique permet la circulation des poissons et la restauration complète du déversoir a été finalisée avec la création d'un ancrage en enrochement de l'ensemble de l'aménagement dans le fond naturel de l'Indre.

Une banquette végétalisée a été créée sur la rive opposée puis ceinturée d'enrochements, enherbée et plantée de végétaux semi-aquatiques favorables à la biodiversité et à l'épuration des eaux de la rivière. Afin de maintenir une humidité dans les fondations pieux et donc préserver les parties maçonnées en pied. Ce sont des mesures d'accompagnement vis-à-vis de l'abaissement de la ligne d'eau en référence à la cote légale d'origine.

Les argiles ayant permis d'accéder au déversoir et de travailler à sec ont enfin été retirées.

Enfin, la réfection des vannes de décharges du moulin et la remise en état du site sont venues clôturer le chantier avant le lancement d'un chantier de plantations prévu sur l'île.

**Suivi et fonctionnalité :** La fonctionnalité de la passe sera assurée par une surveillance visuelle à l'échelle limnimétrique (visible depuis la route) par le propriétaire du moulin et les services municipaux. La gestion des vannes de décharge est assurée par le SAVI. La suppression de la dernière vanne moulinière sera faite par le SAVI afin d'avoir un seul gestionnaire. Deux Modes de fonctionnement : Vannes décharge ouvertes lors de débits moyens à forts, vannes fermées lors de débits faibles (objectif minimum de 20 cm dans la rampe).

**Présentation des impacts :** L'écoulement est diversifié, le linéaire de cours d'eau allongé, la hauteur de berge diminuée. Des pêches pied d'ouvrages seront réalisées sur le secteur Indre aval dans le cadre du prochain programme d'actions 2020-2025.

**Aspects administratifs :** Ces travaux sont inscrits dans le programme de travaux du Contrat territorial de restauration de l'Indre médian 2014-2018. Ces travaux, qui font l'objet d'une déclaration d'intérêt général, doivent être réalisés à une époque où le niveau de l'Indre est au plus bas. Un dossier complémentaire à l'AP de DIG a été soumis à l'avis des services de l'Etat. Une circulation alternée a été mise en place ponctuellement pendant les travaux et l'accès à la prairie a été interdite, pendant cette période des travaux.

**Documents disponibles :** CCTP sur demande.

Plus d'info : [https://www.savi37.fr/images/Newsletter/Novembre\\_2019/Diaporama\\_Artannes\\_VCOMP.pdf](https://www.savi37.fr/images/Newsletter/Novembre_2019/Diaporama_Artannes_VCOMP.pdf)

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

TMR : Aurélien GOLFIER et Thomas GAUGUERY - 02 47 26 96 83 - [contact@savi37.fr](mailto:contact@savi37.fr)

PDT au moment des travaux : Stéphane AUGU - 1 avenue de la Vallée du Lys à Pont de Ruan.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)